



N° CPR :

653-08

REÇU LE

24 JUIL. 2008

A LA PRÉFECTURE DE LA
RÉGION ALSACE
S.G.A.R.F.

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Séance du 11 juillet 2008

Aide à l'hôtellerie familiale et indépendante : dispositif de soutien unique et commun aux trois collectivités

La Commission Permanente du Conseil Régional d'Alsace, réunie le 11 juillet 2008,

Vu la délégation accordée le 2 avril 2004 par le Conseil Régional à sa Commission Permanente,

Vu le règlement financier du Conseil Régional d'Alsace,

après avoir pris connaissance du rapport CP/CRA N° 653-08 du 24 juin 2008 du Président du Conseil Régional et de l'avis de la Commission «Equilibre et développement des Territoires, Tourisme, Habitat» en date du 2 juillet 2008

DECIDE

Pour l'hôtel "Gutenberg" à Strasbourg :

- d'**accorder** à la SAS "Hôtel Gutenberg", pour la modernisation fondamentale du rez-de-chaussée et des sanitaires, l'aménagement du sas d'entrée, les travaux électriques et de mise aux normes ainsi que les travaux de menuiserie et de peinture (y compris la maîtrise d'œuvre afférente) au sein de l'hôtel "Gutenberg" situé à Strasbourg, une subvention de 10 927,75 €, correspondant à 5 % du montant prévisionnel éligible estimé à 218 555 € HT ;

Pour l'hôtel "Vendôme" à Strasbourg :

- d'**accorder** à la SA "Société hôtelière Vendôme", pour la restructuration et la rénovation des cinq chambres, la restructuration du lobby et de la réception, les travaux de mise aux normes (y compris la maîtrise d'œuvre afférente) au sein de l'hôtel "Vendôme" situé à Strasbourg, une subvention de 7 660 €, correspondant à 5 % du montant prévisionnel éligible estimé à 153 200,28 € HT ;

Pour l'hôtel restaurant "Crystal" à Erstein :

- d'**accorder** à la Sàrl "BAUMERT Thierry", pour l'acquisition de matériel professionnel en cuisine, la modernisation du hall d'entrée et des communs (bar, salle de jeux), la mise en place de la climatisation réversible dans les chambres, l'aménagement des salles de bain, la mise en place d'une solution Hot Spot Wifi, la fourniture et l'installation de trois stations satellites fixes, les travaux électriques, les travaux de mises aux normes au sein de l'hôtel restaurant "Crystal" situé à Erstein, une subvention de 40 536,50 € correspondant à 12,5 % du montant prévisionnel éligible estimé à 324 292,28 € HT ;

Pour le projet de création d'un établissement hôtelier à Voegtlinshoffen :

- de **prendre** acte du montant prévisionnel des dépenses éligibles fixé à 13 000 € HT ;
- d'**accorder** à la SAS "Loisium Alsace", pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de la création d'un établissement hôtelier à Voegtlinshoffen, une subvention plafonnée de 2 500 €, correspondant à 25 % du montant des dépenses réalisées;

Pour l'ensemble des dossiers cités ci-dessus

- d'**autoriser** le Président du Conseil Régional à signer les conventions de financement afférentes, conformément au modèle approuvé par délibération n°514-08 du 16 juin 2008 ;
- de **verser** les subventions régionales, conformément à l'article 20a du règlement financier de la Région Alsace, sur présentation d'états récapitulatifs des dépenses HT certifiés par le bénéficiaire et visés par son comptable.

Crédits

Une Autorisation de Programme d'un montant de 61 624,25 € est affectée à la présente opération.

Le montant prévisionnel des paiements induits sur l'exercice en cours est : 61 624,25 €

La dépense sera imputée comme suit

Politique	Tourisme
Domaine	Equipements touristiques
Action	Rénovation, construction de structures d'hébergement
Programme	5120 - Structures d'hébergement
Fonction	909 - Action économique
Sous-Fonction	95 - Tourisme et thermalisme
Nature analytique	2042 - Subventions d'équipement aux personnes de droit privé

Strasbourg, le 17 JUIL. 2008

Le Président du Conseil Régional d'Alsace


Adrien ZELLER